Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260206-20260005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

L'an Deux Mille Vingt Six
Le six février à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Mr GOURONNEC Pierrick, Maire

DATE DE CONVOCATION **12 décembre 2025**	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
VOTANTS	12

Etaient présents :
Monsieur GOURONNEC Pierrick, Monsieur RENAUD François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur JANVIER Jean-Yves, Monsieur MALLEDAN Pierre-Yvon, Monsieur TERRIEN Yannick, Madame CLENET Véronique, Monsieur LE GUEN François, Monsieur LE ROUZES Benoît, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame LE TIRANT Christine, Madame CARVENNEC Marie-Hélène

Absents excusés :
Madame DIONNOT Valérie

Absents :
Madame NICOLAS Adeline
Madame L'AUBIN Marie-Renée

Formant la majorité des membres en exercice.
Madame CLENET Véronique est nommée secrétaire de séance.

BUDGET COMMUNE : RÉALISATION D'UN EMPRUNT COURT TERME

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L2337-3,
Vu le budget primitif de la commune ;

Considérant que dans son budget primitif, le Conseil Municipal a décidé la réalisation de travaux. Il y a lieu de recourir à un emprunt court terme à hauteur de 250 000,00 €, dans l'attente du versement des subventions qui interviendront en fin de chantier,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260206-20260005-DE

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière,

4 banques ont été sollicitées, et 1 a adressé une proposition.

Après étude des offres, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement ci-dessous nécessaire à l'équilibre de l'opération avec le **Crédit Agricole des Côtes d'Armor :**

Principales caractéristiques du prêt court terme « Subventions »:

- Montant : 250 000,00 €
- Durée : 24 mois
- Conditions financières : Prêt à taux variable = EURIBOR 3 MOIS + 1,00 % de marge
- Déblocage progressif des fonds sur une période de 24 mois
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Frais de dossier : 0,20 % du montant emprunté soit 500,00 €
- Remboursement du crédit possible en cours de contrat dès la perception des subventions sans frais (plus de possibilité de déblocage après avoir effectué un remboursement même partiel du crédit)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter la proposition d'emprunt émise par le Crédit Agricole des Côtes d'Armor :**

  Principales caractéristiques du prêt court terme « Subventions »:

  - **Montant : 250 000,00 €**
  - **Durée : 24 mois**
  - **Conditions financières : Prêt à taux variable : EURIBOR 3 MOIS + 1,00 % de marge**
  - **Déblocage progressif des fonds sur une période de 24 mois**
  - **Paiement des intérêts : trimestriel**
  - **Frais de dossier : 0,20 % du montant emprunté soit 500,00 €**
  - **Remboursement du crédit possible en cours de contrat dès la perception de la subvention sans frais (plus de possibilité de déblocage**

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260206-20260005-DE

après avoir effectué un remboursement même partiel du crédit)

- **D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et actes nécessaires à la réalisation de l'opération**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

Le Maire,
Pierrick GOURONNEC

